

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



LYCÉE FRANÇAIS
JEAN MONNET

La Section Internationale Britannique





Présentation des Sections Internationales



Informations extraites de la [brochure de présentation des Sections Internationales du MEN](#)

- ▶ Les sections internationales scolarisent des élèves français et étrangers qui bénéficient ensemble d'une formation non seulement bilingue mais aussi biculturelle. Tout au long de leur scolarité, ils passent naturellement d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre, et traversent quotidiennement la frontière séparant les deux systèmes éducatifs.
- ▶ Les SI offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle. Dans le même temps, les SI offrent à des enfants français revenus d'expatriation [ou expatriés : AEFE] ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel.
- ▶ Pour être admis en SI, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen démontrant qu'ils disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section.





Admission en SI britannique au LFJM de Bruxelles



- ▶ A titre informatif, un candidat à la SI britannique doit pouvoir lire des textes intégraux (adaptés à son âge) et s'exprimer à l'oral et à l'écrit avec aisance en anglais.
- ▶ Pour les nouveaux élèves, les [dossiers de candidature](#) sont étudiés par les coordinateurs de la Section Internationale britannique : courant avril
- ▶ Les candidats retenus sur dossier sont par la suite contactés par courriel pour une évaluation écrite soit au lycée, soit dans l'établissement d'origine dans le cas où un déplacement à Bruxelles n'est pas possible : avril/ début mai
- ▶ Pour les élèves actuellement au lycée, des passerelles d'entrée et de sortie existent à tous les niveaux sauf entre la Première et la Terminale
- ▶ Un choix final a lieu en commission en tenant compte de l'ensemble des candidats évalués, externes et internes : mai/début juin
- ▶ A PRÉCISER : nombre de places limité.
 - L'admission ne peut être garantie, même pour des candidats dont les compétences ont été évaluées et jugées suffisantes.
 - Ces candidats sont placés sur liste d'attente dans la perspective d'une admission ultérieure.





La SI britannique au Collège : enseignements et structure



► Au collège, de la 6ème à la 3ème, les élèves de la SI suivent les enseignements spécifiques et renforcés de langue et littérature anglaises et de l'histoire/géographie en anglais :

- 6 heures hebdomadaires de langue et de littérature anglaises
- 4 heures d'histoire-géographie en français et en anglais

► Depuis la rentrée 2018, la structure de la SI collège est celle d'une section, à l'image du modèle proposé au lycée :

- les cours dispensés en français ont lieu au sein de classes mixtes, composées d'élèves SI et non-SI mélangés ;
- les élèves appartenant aux SI sont regroupés pour les enseignements dans la langue de la section (langue et littérature ; histoire-géographie).

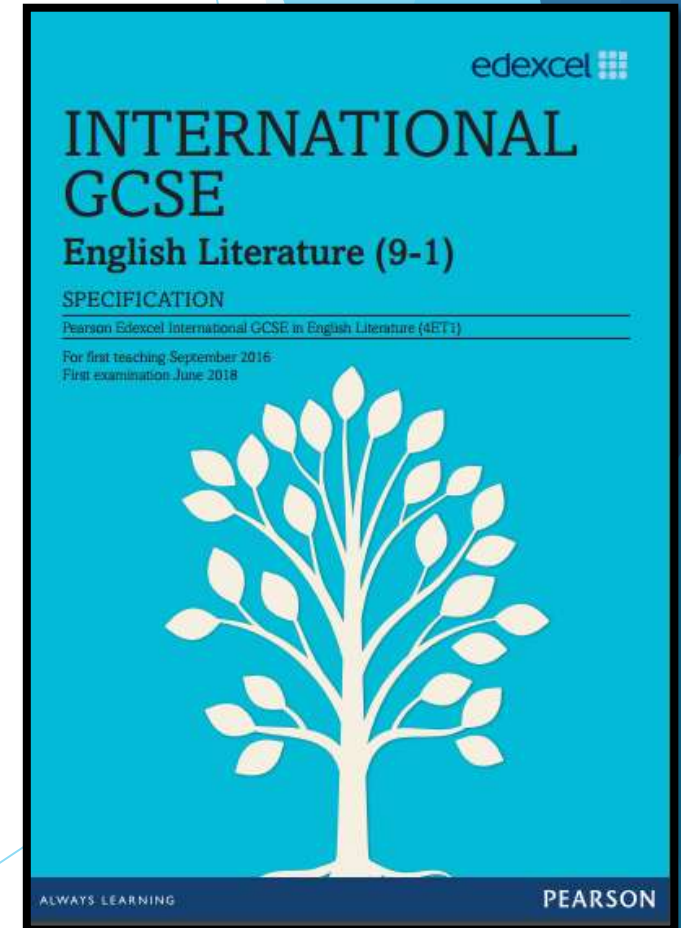
► En 3ème , les élèves de la SI passent les épreuves orales spécifiques du Diplôme National du Brevet « [Option Internationale](#) »





La SI en 3ème et en 2nde : l'IGCSE

- ▶ L'IGCSE se prépare sur deux ans : en 3ème et 2nde. Il y a deux examens obligatoires en fin de 2nde : « English Language » et « English Literature ».
- ▶ Il est éventuellement possible d'intégrer ce programme en 2nde si l'élève valide un certain niveau de langue et fait preuve de motivation.
- ▶ La préparation à l'IGCSE offre une approche approfondie de la littérature anglaise et une confrontation avec la pédagogie anglo-saxonne.
- ▶ Il s'agit d'un diplôme valide à vie.
- ▶ L'IGCSE est un excellent tremplin vers les exigences et les méthodes de l'OIB mais n'est PAS obligatoire pour y entrer.
- ▶ Il est fort utile aux candidatures dans les universités britanniques mais n'est pas non plus obligatoire pour y postuler.
- ▶ L'IGCSE n'est pas un examen du système français et n'a donc pas de caractère obligatoire dans un établissement français ou de l'AEFE ; il est néanmoins proposé dans la plupart des SI en France et à l'étranger.





La SI britannique en 1ère et en Tle : l'OIB

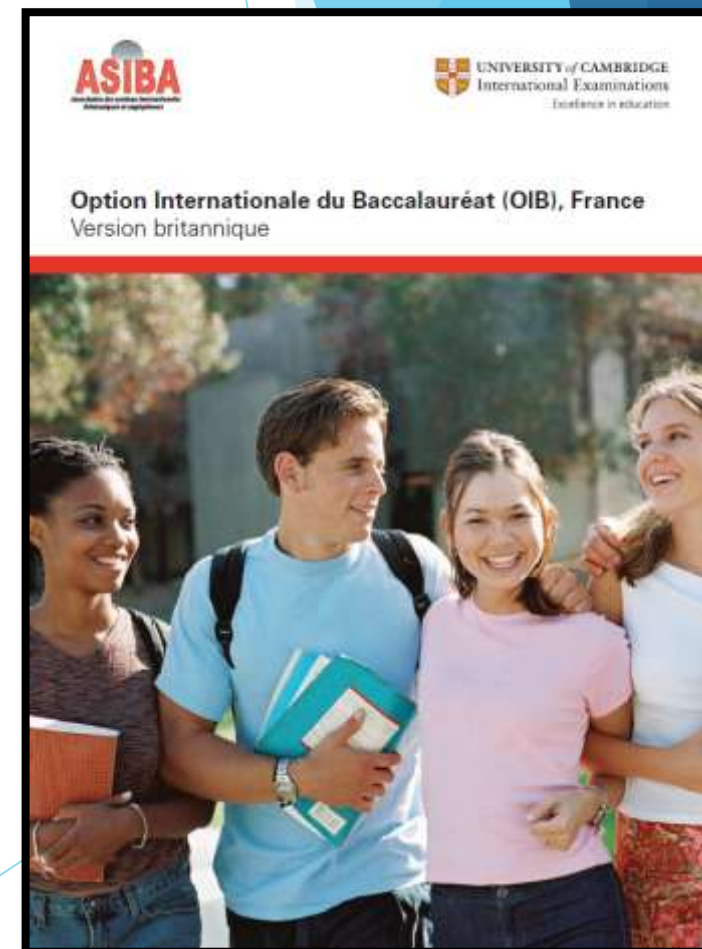


► L'OIB est (extraits de la [brochure sur l'OIB publiée par "Cambridge International Examinations"](#)) :

- La version britannique de l'OIB fait partie intégrante d'un examen franco-britannique de fin d'études secondaires. Il combine le vaste éventail de matières enseignées et la rigueur du baccalauréat français à des matières supplémentaires en anglais [langue et littérature et histoire/géographie] (niveau A Level), et ce en **un seul diplôme**.
- Il est **conjointement certifié** par University of Cambridge International Examinations et le Ministère Français de l'Éducation Nationale.
- Ce diplôme est **reconnu en France et en Grande-Bretagne** pour une admission à l'université.
- Il requiert des **connaissances académiques et linguistiques équivalentes** en anglais et en français.

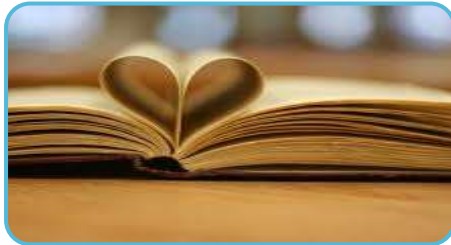
► L'OIB n'est pas (extraits de la [brochure de présentation des Sections Internationales du MEN](#)) :

- un **double-diplôme** franco-étranger. Il s'agit d'une modalité spécifique du baccalauréat français accordant un poids important aux compétences et aux connaissances liées à la langue, à la culture et aux pratiques pédagogiques du pays partenaire.
- une **option** s'ajoutant aux épreuves du baccalauréat. Les épreuves spécifiques [langue et littérature et histoire/géographie] se substituent aux épreuves en français et jouent, malgré le terme d' « option », un rôle important dans l'obtention du diplôme. Les autres épreuves sont celles du baccalauréat français.
- l'**International Baccalaureate (IB)**, qui ne relève pas du ministère français en charge de l'éducation nationale mais de la fondation IBO (International Baccalaureate Organization) située à Genève.





La SI en 1ère et en Tle : l'OIB et la réforme du baccalauréat



Littérature en anglais : obligatoire

6 heures de langue et de littérature en remplacement des 3 heures de langue vivante A (anglais) du tronc commun – coefficient 15



Histoire-Géographie en anglais : obligatoire

4 heures en remplacement des 3 heures d'histoire-géographie du tronc commun – coefficient 15



Mathématiques : facultatif

1h30 en plus du tronc commun et sans obligation de prendre la spécialité mathématiques à partir de la Première – coefficient 10